

Séance plénière des 27 et 28 avril 2012**Rapport n° CR 03-12 La politique régionale de santé****AMENDEMENT****Ajoute un article 16 au projet de délibération :****Vers des élevages franciliens sans OGM**

Décide que l'approvisionnement en produits d'origine animale des lycées et cantines d'Île-de-France privilégiera les produits étiquetés sous le label « nourri sans OGM ».

Mandate les représentants du conseil régional au CERVIA pour demander une étude sur les élevages franciliens afin d'examiner la conformité des produits d'origine animale avec le nouveau label « nourri sans OGM » autorisé par le Haut Conseil des Biotechnologies.

Exposé des motifs :

De nouvelles études scientifiques confirment les craintes de l'opinion publique et d'une partie de la communauté scientifique quant à la dangerosité possible des Organismes Génétiquement Modifiés pour la santé.

Les ingrédients d'origine végétale bénéficient d'une bonne traçabilité depuis 1997 et l'obligation de mentionner la présence d'OGM dans les produits alimentaires. Une alimentation végétarienne est non seulement meilleure pour la santé, plus écologique, mais aussi plus sûre. Néanmoins, nos cantines proposant également des produits d'origine animale (lait, œufs, viande, poisson), nous souhaitons combler le manque de transparence autour de l'alimentation des animaux dont ils sont issus.

Depuis le 1^{er} juillet, le Haut Conseil des Biotechnologies a en effet autorisé la création de labels garantissant une meilleure traçabilité des produits d'origine animale et végétale, et permettant de certifier la quasi-absence d'OGM dans l'ensemble du processus de production alimentaire.

Si cette nouvelle labellisation est une bonne nouvelle pour le consommateur, le conseil régional d'Île-de-France doit également se saisir de ce nouvel outil pour assurer une meilleure traçabilité des produits d'origine animale aux franciliens. La réalisation d'une étude couvrant l'ensemble des élevages régionaux permettra de dresser un premier tableau de la situation francilienne et

d'alimenter la réflexion du conseil régional sur son action dans le domaine de l'agriculture et de la santé.

En conséquence, la politique régionale de santé doit impérativement tenir compte de l'ensemble des critères environnementaux pouvant conduire à la dégradation de l'état de santé des franciliens. C'est notamment le cas des 471 lycées dont le conseil régional à la charge, et dont l'alimentation peut constituer un risque sanitaire important.

C'est pourquoi nous proposons de rajouter un article supplémentaire visant à étudier et à réduire les produits d'origine animale contaminés par la présence d'OGM dans le cadre de la politique régionale de santé.



**Mounir SATOURI
Président**